

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 13 décembre 2024

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	9 décembre 2024	9 décembre 2024
23	21	23		

Délibération n° 2024 12 02 : Création des postes d'adjoints

L'an deux mille vingt-quatre, **le vendredi 13 décembre** à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie de la Commune déléguée de Saint-Germain-de-Marencennes, sous la présidence de Christophe FOLOPPE, Maire.

Membres présents : Isabelle DUMONT, Julien CHAMPION, Valérie RIVÉ, Jean-Yves BOUCARD, Delphine VINET, Cédric ROUSSEAUX, Nadia MORIN, Sébastien ROCCHI, Martine YVON, Mickaël BOUYER, Monique FRADET, Steven LARGEAUD, Martine HERMANN, Hervé THOPRIEUX, Thierry CHARNEAU, Jany JONEAU, Philippe CLAIR, Jean-François MALTERRE, Berend KAMP, Jean-Pierre PARONNEAU.

Membres absents non représentés : Néant

Membres absents représentés : Christèle ROBLIN (donne pouvoir à Monique FRADET), Gwenaëlle DENIS (donne pouvoir à Jean François MALTERRE).

Secrétaire de séance : Valérie RIVÉ

Vu le Code général des collectivités territoriale et notamment l'article L2122-2,

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal de celui-ci,

Considérant que le nombre d'adjoints maximum pour un conseil municipal de 23 membres est de 6,

Monsieur le Maire propose la création de 4 postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité avec 3 abstentions (MM. Malterre et Kamp, Mme Denis) :

- **Donne** acte au rapporteur des explications détaillées ci-dessus,
- **Décide** la création de 4 postes d'adjoints.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et ans désignés ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Le Secrétaire,

Valérie Rivé

SAINT-PIERRE-LA-NOUE
Le 13 décembre 2024
Le Maire,

Christophe FOLOPPE

